

Les gestionnaires forestiers professionnels

Les experts forestiers: Pour exercer, ils ont reçu l'agrément du Conseil National de l'expertise foncière, agricole et forestière. Ils sont regroupés dans une structure de type ordinal fixant des règles de professionnalisme et de probité garantissant leur neutralité et leur indépendance.

Les techniciens indépendants: Leur statut relativement libre leur permet de cumuler différents métiers, associant gestion à réalisation de travaux et commerce direct de bois. Ils n'appartiennent à aucune structure (coopérative, cabinet d'experts...).

La liste des gestionnaires est disponible sur le site internet du CRPF : www.crpfnorpic.fr (rubrique CRPF Nord Picardie/Nos partenaires)

Les coopératives du Nord-Pas de Calais/Picardie

Coopérative Forestière du Nord (COFNOR)
6 Place de la Piquerie 59132 Trélon- 03 27 59 71 27

Coopérative Forestière d'Amiens et d'Arras (CF2A)
96 rue Jean Moulin 80000 Amiens- 03 22 45 35 22

Bois Forêt
27 rue d'Amiens - BP 50159 60281 Margny Les Compiègne - 03 44 90 36 00

Coopérative Forestière de l'Aisne (COFORAISNE)
25 rue Jean Baptiste Colbert
02000 CHAMBRY - 03 23 23 35 06

Autres organismes

PEFC



Vous pouvez faire certifier votre bois PEFC gage d'une gestion durable de votre forêt. La certification permet de vendre plus facilement ces bois et de soutenir la filière forêt/bois.

Renseignements : PEFC Nord Picardie

96 rue Jean Moulin
80000 AMIENS

Tél : 03 22 33 52 00 Fax : 03 22 95 01 63

Mail : nord-picardie@pefc-france.org

DDTM et DDT :

Direction Départementale des Territoires (et de la Mer).

-Demande et traitement des dispositifs fiscaux.

-Demande et traitement des aides de l'Etat

-Contrôles des Documents de Gestion Durable.

DDTM de la Somme : 03 22 97 23 00

DDT de l'Oise : 03 44 06 50 00

DDT de l'Aisne : 03 23 24 64 00

DDTM du Pas-de-Calais : 03 21 22 99 99

DDTM du Nord : 03 28 03 83 00

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt.

DRAAF de Picardie : 03 22 33 55 55

DRAAF du Nord-Pas de Calais : 03 62 28 41

➤ Le portail des forestiers privés :

www.foretpriveefrancaise.com



Propriétaires forestiers privés

Quels sont vos interlocuteurs ?

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)



Le CRPF Nord-Pas de Calais/Picardie est au service des propriétaires privés. Le CRPF est l'équivalent de la Chambre d'Agriculture pour les propriétaires forestiers privés.

Ses missions :

- ✿ **Dynamiser et mobiliser** la filière forêt/bois.
- ✿ **Instruire et agréer** les Documents de Gestion Durable (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion, Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles).
- ✿ **Installer des placettes de démonstration et d'expérimentation.**
- ✿ **Assurer des formations** à la gestion forestière.
- ✿ **Réaliser et éditer** des brochures techniques consultables sur notre site internet, un journal « Bois du Nord » et une lettre électronique.

Centre Régional de la Propriété Forestière
Nord - Pas de Calais Picardie
96, rue Jean Moulin 80000 Amiens

Tél : 03 22 33 52 00 - fax : 03 22 95 01 63
Courriel : nordpicardie@crpf.fr
www.crpfnorpic.fr

Les syndicats des propriétaires forestiers

Ces organismes départementaux ou pluri-départementaux, ont en général le statut de Syndicat professionnel (agricole et forestier).

Leurs missions :

- ✿ **Défendre les intérêts** économiques, moraux et sociaux de leurs membres (personnes physiques ou morales) de leur(s) département(s).
- ✿ **Proposer** à leurs adhérents différents services comme l'assurance responsabilité civile.
- ✿ **Représenter leurs adhérents** auprès d'une vingtaine de commissions départementales et régionales.
- ✿ **Informé** de la législation et des marchés du bois.

➡ Département du Nord
Tél/Fax: 03 27 59 71 27/ 03 27 59 73 87

Mail : contact@cofnor.com

➡ Département du Pas-de-Calais

Tél/Fax : 03 21 41 81 46

Mail : syndicat-62@foretpriveefrancaise.com

➡ Département de la Somme

Tél : 03 22 95 80 80

Mail : contact@syndicatforestier80.fr

➡ Département de l'Aisne

Tél/Fax : 03 23 23 35 06/ 03 23 23 20 17

Mail : foretprivee.02@wanadoo.fr

➡ Département de l'Oise

Tél/Fax : 03 44 36 00 22/03 44 90 36 01

Mail : syndicat_forestier_oise@wanadoo.fr

Les gestionnaires forestiers professionnels

Qui sont-ils ?

Ce sont les coopératives, les experts forestiers agréés et les techniciens indépendants. Ils peuvent gérer votre forêt. Ils assurent des missions techniques, économiques et foncières liées à la forêt.

Vous pouvez les contacter pour :

- ✿ Etre conseillé en gestion forestière.
- ✿ Rédiger les documents de gestion durable (Plan Simple de Gestion, Règlement Type de Gestion).
- ✿ Assurer la maîtrise d'œuvre des travaux sylvicoles et des coupes.
- ✿ Estimer et commercialiser vos bois

Les coopératives : Une coopérative forestière regroupe des propriétaires forestiers sylviculteurs dans le but de mettre en commun leurs ressources.

- ✿ La coopérative est au service de propriétaires forestiers qui se regroupent.
- ✿ Grâce au statut coopératif, le propriétaire forestier adhérent devient associé coopérateur
- ✿ Des propriétaires adhérents siègent au Conseil d'Administration
- ✿ La vente de vos bois est facilitée car, la coopérative regroupe les lots de bois par qualité.